

## Questions orales

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, en posant sa question, le député ne doit pas oublier que huit Canadiens sur dix se retrouveront dans une meilleure situation, à l'issue de la réforme fiscale, et que le remplacement des exemptions par des crédits permet d'aider les contribuables des tranches de revenu inférieures. S'il jette un coup d'oeil sur les tableaux publiés dans les documents sur la réforme fiscale, il verra que les personnes mariées s'en tirent mieux, grâce à la réforme, que les célibataires. Je pense donc que nous avons tenu compte de l'importance des familles et des personnes mariées.

Cela dit, le député n'ignore pas que j'attends le rapport du comité des finances et des affaires économiques, qui est en train d'étudier les propositions de réforme. Lorsque j'aurai reçu ce rapport, je serai mieux placé pour faire des commentaires.

[Français]

## LA POSSIBILITÉ D'UN CRÉDIT D'IMPÔT PROGRESSIF—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, il est certain que le ministre des Finances n'a sûrement pas écouté les groupes, ce qui démontre clairement, suite à une étude exhaustive faite du rapport sur la fiscalité au niveau des familles... on sait très bien que cette étude démontre clairement que les familles ayant un plus grand nombre d'enfants sont pénalisées comparativement aux célibataires. Et de plus, ces groupes-là aimeraient avoir 65 \$ d'impôt par enfant. Est-ce que le ministre ne croit pas qu'il serait préférable d'accorder un crédit d'impôt pour enfant, un crédit d'impôt progressif qui permettrait d'augmenter le montant—plus on a un nombre élevé d'enfants dans une famille—et de rendre ce crédit d'impôt remboursable aux familles à faibles revenus?

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je répète ce que j'ai dit dans ma première réponse. Le sort de huit Canadiens sur dix s'améliorera grâce à la réforme fiscale. Les groupes sociaux auxquels le député songe constateront que, dans l'ensemble, ils sont tous avantagés par la réforme, à l'exception des contribuables qui ont exploité au maximum les préférences fiscales. Celles-ci seront réduites, comme il le sait, et je crois qu'il appuie cette initiative, mais, en bout de ligne, la vaste majorité des Canadiens se retrouveront en meilleure posture après la réforme fiscale.

[Français]

## LES AVANTAGES SOCIAUX DESTINÉS AUX FAMILLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui devrait savoir que la réforme fiscale n'est pas une réforme lorsqu'il s'agit d'une attaque relativement à la famille. Quelle est la réponse de ce gouvernement au Conseil des affaires sociales et de la famille au sujet de la dégradation des avantages sociaux destinés aux familles? Est-ce que le ministre va assurer la Chambre qu'il n'y aura plus de dégradation dans les avantages sociaux destinés aux familles?

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, la question est presque identique à celles des députés précédents. Je rappelle à la députée que le gouvernement actuel a augmenté le crédit d'impôt-enfants, instauré et ensuite augmenté grâce à la réforme fiscale le crédit remboursable au titre de la taxe de vente. Ce sont là des mesures utiles aux familles et aux parents et elles révèlent l'orientation que nous adoptons dans la réforme fiscale et que nous maintiendrons lorsque viendra la deuxième étape.

**Mme McDonald:** Le ministre n'admet-il pas qu'il y a eu tantôt des augmentations, tantôt des diminutions et que, tout considéré, le résultat global est négatif?

[Français]

## L'AIDE AUX FAMILLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood):** En principe, est-ce que le gouvernement admet que les familles ont besoin de plus d'aide au lieu de réduction des avantages sociaux sur le plan total des réductions et des augmentations?

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je n'ai pas de chiffres précis sous les yeux, mais si la députée vérifie les tableaux qui figurent dans les documents sur la réforme fiscale, elle constatera que les personnes qui ont des enfants profitent davantage de la réforme fiscale que les célibataires. De toute évidence, il y a divergence entre ses vues et les miennes, mais je vais m'en tenir aux faits exposés dans la proposition de réforme fiscale

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

## LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU—LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS

**M. Alan Redway (York—Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il sait que, tout récemment, l'État de la Floride a modifié sa législation sur le contrôle des armes à feu et l'a considérablement assouplie. Il se souvient assurément aussi du fait que, il y a un an, en fait le 14 octobre 1986, en réponse à une question que je lui avais posée à la Chambre, le ministre a annoncé qu'il était effectivement en train d'examiner la législation canadienne sur le contrôle des armes à feu et qu'il espérait présenter très prochainement des recommandations à ce sujet. Qu'entend-il au juste par «très prochainement»? Le ministre peut-il nous promettre que ces recommandations ne s'inspireront pas de l'exemple donné par l'État de la Floride?

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, au départ, je voudrais assurer au député que nous ne nous proposons pas au Canada d'imiter les changements législatifs apportés par l'État de la Floride qui, manifestement, vient de se doter de la loi sur le contrôle des armes à feu la moins sévère qui soit dans le monde civilisé, que je sache.